



L'éducation à la responsabilité, un prototype de co-production du bien public ?

Les impasses d'un système éducatif à la française. Le reflux de l'éducation populaire. La dérive de la formation des enseignants. De l'enseignement de « lois universelles » à l'approche clinique. Retrouver le lien entre la réalité concrète et des enseignements disciplinaires. De la « main à la pâte » au rapport GUNI sur l'enseignement supérieur : l'enracinement dans des contextes concrets, la coproduction des connaissances et l'implication citoyenne. Les conclusions de Ecocity. L'exemple du mouvement « nous allons prendre soin de la planète ». L'enjeu du partenariat entre les jeunes, le système éducatif et les collectivités territoriales : des chartes de co-responsabilité. La nature des qualités développées par ce mode de formation correspond, cerise sur le gâteau, à ce qui est recherché sur le marché du travail

Qui dit partenariat entre acteurs veut dire aussi que la place de la collectivité locale n'est pas définie une fois pour toutes, qu'elle peut être soit au cœur soit aux marges de ces partenariats. On va maintenant réfléchir à ses rôles possibles, qui sont majeurs, et je l'illustrerai par un cas que je trouve particulièrement intéressant, celui de l'éducation. Première remarque, triviale, pour qu'il y ait partenariat, il faut des partenaires. Une première question à se poser pour la collectivité est : est-ce que j'ai vraiment envie d'aider ces partenaires à se construire et à agir ? Je me souviens d'une histoire encore pas si ancienne de négociations sur les questions des zones rurales, des Contrats Territoriaux d'Exploitation si j'ai bonne mémoire. On réfléchissait aux services rendus par le terroir rural et plus particulièrement par les agriculteurs, par les exploitations agricoles. Ces négociations, en théorie, étaient multi-acteurs, mais, dans la pratique, du côté de la société civile, seuls y participaient des agriculteurs. Pourquoi ? Tout simplement parce qu'eux avaient les moyens de se faire remplacer quand ils participaient à des réunions. Ça a l'air trivial mais rappelle la question : pour qu'il y ait des partenaires, il faut que les gens soient là. Et pour qu'ils soient là, il faut que les mamans puissent faire garder leurs gamins. Il faut que les artisans puissent se faire remplacer dans leur activité ou qu'ils aient un revenu de remplacement. Ne pas prendre le partenariat comme une évidence. Faute de quoi la puissance publique se retrouve face à des d'associations organisées qui prétendent représenter l'ensemble de la société et qui, quand on creuse, n'en représentent qu'une partie, voire une minorité. Prenons d'abord très au sérieux le rôle de la communauté territoriale dans l'effort d'aider la société à s'organiser.

Quand j'ai parlé de la revanche des territoires au début, j'ai montré comment on avait à la Révolution l'utopie de ce que j'ai appelé « la société sans grumeaux ». D'un côté, l'Etat représentant la nation face à des citoyens éparpillés ; de l'autre le marché parfait avec des consommateurs individuels. Parler de partenariat, c'est parler d'une tout autre vision de la société, où la société se structure, renouvelle des corps intermédiaires, cherche des modes de représentation des différents intérêts. Et tout ça ne va pas forcément de soi. Première fonction, aider les partenariats à se construire. Deuxième rôle, contribuer, mais pas de manière monopoliste, à organiser les relations entre acteurs. J'ai cité à propos de l'économie territoriale l'exemple des districts industriels italiens. J'ai aussi évoqué le cas très intéressant des partenariats noués dans le cadre de l'écologie industrielle. Est-ce que la collectivité territoriale est indispensable là ? Non au plan juridique. Non si elle prétend prendre la tête à tout prix. Mais elle peut jouer un rôle infiniment précieux si elle se voit comme un pouvoir de convocation, de stimulation, de circulation d'expériences venant de l'étranger, venant d'autres régions, si elle ouvre de nouvelles perspectives dans le dialogue entre le système éducatif, le système de recherche et l'entreprise. Vous voyez, on sort de l'idée de monopole pour voir, dans la collectivité territoriale, un rôle -qu'elle n'est pas seule à pouvoir jouer, mais qu'elle est très bien placée pour jouer si elle le joue intelligemment- de stimulant de toute cette émergence d'acteurs structurés, d'énoncé des règles du jeu du dialogue entre acteurs.

Je vous disais que la politique c'était avant tout une éthique et une méthode. En voilà un point d'application très intéressant : la méthodologie de construction des règles du jeu du partenariat. On sait qu'une communauté a besoin de produire ses propres règles pour s'instaurer. Laissons se construire ces règles. Accompagnons la construction de ces règles.

Je me souviens avoir animé, en 1994 une évaluation collective sur la réhabilitation des logements HLM. L'idée était déjà présente, il y a vingt ans, qu'il fallait associer les habitants. Mais qu'est-ce qu'a fait le pouvoir public national à l'époque ? Qu'est-ce qu'a fait la Ministre de l'époque ? Elle a tout de suite codifié, au niveau national, la manière dont les habitants seraient représentés ! C'est totalement illusoire car c'est précisément en construisant localement les règles de représentation qu'on va aider la communauté à s'instituer. Vous comprenez ? Pas en faisant descendre des règles uniformes de l'extérieur.

J'en viens à mon exemple de l'éducation. Je l'ai évoqué à propos des risques de destruction de l'humanité par elle-même, on va refiler à nos enfants une planète en sacré mauvais état. D'accord ? Et donc la question de la capacité des enfants et des jeunes à se former à la responsabilité est une question maintenant autrement importante que la question des fautes d'orthographe ou la question du maniement de la théorie des ensembles.. Or, il y a un mouvement international extrêmement intéressant qui est parti du Brésil, qui s'appelle : « nous allons prendre soin de la planète » : un processus d'échange international sur la manière dont s'y prendre au niveau de l'éducation pour préparer les jeunes à leurs responsabilités. J'ai personnellement participé en 2010 à Brasília à une conférence inouïe de jeunes de cinquante-trois pays réfléchissant ensemble à leurs responsabilités. Vous ne pouvez pas imaginer l'extraordinaire dynamisme qui ressortait de cet échange. Alors, comment accompagner ça au niveau d'une municipalité ? Eh bien, du niveau de l'éducation supérieure au niveau de l'éducation primaire, la réponse est un peu la même. Elle est de dire : il n'y a d'éducation à la complexité *qu'à partir de réalités de terrain*. Il y a eu récemment un rapport d'un réseau international d'universités, GUNI, sur les conditions dans lesquelles on pouvait former les jeunes à la gestion de la complexité. On y trouve exactement la même conclusion qu'on a retrouvée au récent Congrès d'Ecocity de Nantes : il faut *enraciner la connaissance dans des contextes concrets locaux*. Parce que ces contextes fournissent le cadre d'une approche par le concret de la complexité, pas une approche par le haut de la complexité par l'interdisciplinaire. La même chose pour les enfants. C'est à partir de questions très concrètes de leur quartier, l'eau, l'air, la sécurité, la santé, etc., que l'on va aborder cette question de la responsabilité. Quelle peut être la place des collectivités territoriales là-dedans ? Elle est fondamentale dans un contexte où, pour l'instant, vous l'avez bien noté, la coupure entre l'éducation délivrée par l'Education nationale et l'éducation parascolaire est considérable, alors que ça ne devrait être qu'un seul et même mouvement. J'appelle de mes vœux la diffusion dans toute la France de cette démarche « nous allons prendre soin de la planète ». D'autant plus qu'on a fait au niveau européen une évaluation des qualités, j'allais dire professionnelles, que ça développe chez les enfants. Figurez-vous que les qualités décrites spontanément par les éducateurs étaient exactement celles qu'on trouve dans les offres d'emploi : capacité à travailler en équipe, capacité à voir au-delà du bout de son nez, sens des responsabilités, sens de l'initiative. En d'autres termes, une municipalité qui dirait : moi j'ai un rôle à jouer dans l'éducation trouverait là un domaine d'élection, en négociant des partenariats clairs avec l'Education nationale et avec les enfants, pas sur le dos des enfants, avec les enfants. Quel de coresponsabilité dans la création de jeunes responsables ? Voilà un bel exemple de champs inouïs qui sont ouverts par l'idée de coconstruction du bien public.